

N° : DE/46/7.5/24.01.2022-17

| <b>EXTRAIT du PROCES-VERBAL des<br/>DELIBERATIONS DU CONSEIL<br/>DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION</b> |           |                           |           |
|---|-----------|---------------------------|-----------|
| <b>Althen-des-Paluds – Bédarrides – Monteux – Pernes-les-Fontaines – Sorgues</b>                      |           |                           |           |
| Nombre de délégués en exercice  | <b>47</b> | Absents représentés :     | <b>5</b>  |
| Présents  | <b>38</b> | Absents non représentés : | <b>4</b>  |
| <b>VOTANTS</b>  |           |                           | <b>43</b> |

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat » s'est réuni en séance publique salle des fêtes à Althen des Paluds, le 24 janvier 2022, après convocation légale reçue le 17 janvier 2022, sous la présidence de M. Christian GROS, Président de la Communauté d'Agglomération « Les Sorgues du Comtat ».

**Etaient présents :**

M. David BELLUCCI, M. Jean BERARD, M. Fulgencio BERNAL, Mme Carine BLANC TESTE, Mme Nadège BOISSIN, M. Didier CARLE, Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ, M. Laurent COMTAT, Mme Patricia COURTIER, M. Patrice DE CAMARET, Mme Aurélie DEVEZE, Mme Jacqueline DEVOS, Mme Isabelle DUCRY, Mme Evelyne ESPENON, Mme Sylviane FERRARO, M. Cyrille GAILLARD, M. Stéphane GARCIA, Mme Chantal GONNET-OLIVI, M. Christian GROS, M. Mario HARELLE, M. Robert IGOULEN, M. Thierry LAGNEAU, M. Stéphane MICHEL, Mme Annie MILLET, M. Samuel MONTGERMONT, M. Marc MOSSÉ, M. Christophe MOURGEON, M. Michel MUS, Mme Patricia NICOLAS, M. Guillaume PASCAL, Mme Valérie PEYRACHE, M. Christian RIOU, Mme Emmanuelle ROCA, M. Serge SOLER, M. Michel TERRISSE, Mme Sylviane VERGIER, Mme Aurélie VERNHES, M. Gérôme VIAU.

**Etaient Absents représentés :**

Mme Cindy CLOP, (pouvoir donné à Mme Sylviane FERRARO), M. Dominique DESFOUR (pouvoir donné à Mme Pascale CHUDZIKIEWICZ), M. Raymond PETIT, (pouvoir donné à M. Serge SOLER), M. Bernard RIGEADE, (pouvoir donné à Mme Emmanuelle ROCA), M. Joël SERAFINI (pouvoir donné à M. Christian GROS).

**Etaient Absents non représentés :**

Mme Sandy GEIGER, Mme Florence GUILLAUME, Mme Christelle PEPIN, M. Michel PERRAND

Il a été procédé conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil de la Communauté d'Agglomération : **M. Gérôme VIAU** ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat – Demandes d'aides  
financières au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local –  
Exercice 2022- Le projet de requalification (sécurisation et embellissement) de  
l'entrée de ville de Bédarrides par la route d'Entraigues (proximité du Pont  
Roman)**

Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente expose à l'assemblée que le Gouvernement poursuit l'effort de l'État en faveur de l'investissement des collectivités territoriales en pérennisant le dispositif de soutien à l'investissement local (DSIL), mis en place en 2016. La DSIL, désormais codifiée à l'article L 2334-42 du CGCT, a pour but de soutenir l'investissement des collectivités territoriales.

Cette dotation est attribuée par le préfet de région sur propositions des préfets de département qui opèrent une sélection des projets en fonction des spécificités des territoires.

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERA  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20220124-DE24012022\_

L'article L 2334-42 du CGCT prévoit que toutes les communes et EPCI à fiscalité propre peuvent demander à bénéficier de la DSIL.

A. Titre dérogatoire, lorsque la subvention s'inscrit dans le cadre d'un contrat signé entre le représentant de l'État et une collectivité ou un groupement éligible, les maîtres d'ouvrage désignés par le contrat peuvent être bénéficiaires de la subvention.

B. Catégories d'opérations susceptibles d'être subventionnées au titre de la DSIL Classique

Les grandes priorités thématiques qui recouvrent six types d'opération éligibles :

- i) rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelables,
- j) mise aux normes et sécurisation des équipements publics,
- k) développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de la construction de logements,
- l) développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- m) la création, la transformation et la rénovation des bâtiments scolaires,
- n) réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Les opérations s'inscrivant dans le cadre des démarches contractuelles afin d'accompagner un projet concerté d'aménagement et de développement des capacités de territoire. Les subventions attribuées à ce titre pourront appuyer la réalisation d'opérations destinées au développement des territoires ruraux inscrites dans les contrats de relance et de transition écologique (CRTE). Il s'agit

Des actions éligibles articulées notamment autour des volets suivants :

- favoriser l'accessibilité des services publics et des soins à la population,
- développer l'attractivité du territoire,
- stimuler l'activité des bourgs-centres,
- développer le numérique et la téléphonie mobile,
- Promouvoir un aménagement durable du territoire pour renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

Des actions inscrites dans les programmes suivants :

- des projets de redynamisation des centres villes moyennes inscrits dans les conventions « Action Cœur de ville »,
- des projets inscrits au programme « petites villes de demain » (PVD),
- des projets concourant à l'amélioration de l'accès aux services, en particulier ceux relatifs au déploiement du réseau France Services et de « tiers lieux » (espaces de coworking, fab-lab, micro-folies,..)

**Le projet de requalification (sécurisation et embellissement) de l'entrée de ville de Bédarrides par la route d'Entraigues (proximité du Pont Roman).** Ce projet est inscrit au CRTE orientation n°1 : Promouvoir de nouveaux équilibres au service du cadre de vie/ Objectif 1.3 : revitalisation des cœurs de ville et village.

Le montant estimatif des travaux s'élève à 200 000 € HT soit 240 000 TTC. Le plan de financement est le suivant :

**Montant de l'opération : 200 000,00 € HT**  
- DSIL 70 % : 140 000,00 € HT  
- Fonds propres 30 % : 60 000,00 € HT

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
LES SORGUES DU COMTAT

99\_DE-084-248400293-20220124-DE24012022\_

**Le Conseil Communautaire, Madame Sylviane FERRARO, Vice-Présidente, entendue, et après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,**

**AUTORISE** le Président de la Communauté d'Agglomération Les Sorgues du Comtat à solliciter l'Etat pour l'octroi de cette Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local 2022 pour le projet présenté.

**APPROUVE** le plan de financement pour le projet de requalification (sécurisation et embellissement) de l'entrée de ville de Bédarrides par la route d'Entraigues (proximité du Pont Roman) suivant :

**Montant de l'opération : 200 000,00 € HT**  
- DSIL 70 % : 140 000,00 € HT  
- Fonds propres 30 % : 60 000,00 € HT

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Et ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie conforme.

**Christian GROS**

**Président de la Communauté d'Agglomération  
Les Sorgues du Comtat**

**Le Président,**

